

possible, contrairement à son attente, de soumettre les contrats à la sanction de la Chambre, l'honorable ministre aurait dû—et j'espère qu'il le fera—en terminer l'exécution, à la condition ordinaire qu'ils seraient sujets à l'approbation du parlement.

Qu'a fait l'honorable député de Lambton (monsieur Mackenzie) en pareille occurrence ? Durant la session de 1874, sur la même déclaration faite dans les mêmes termes, il obtint la même autorisation spéciale de donner l'embranchement de la baie Georgienne à l'entreprise sans la sanction du parlement ; mais n'ayant pu passer le contrat avant la session, et voyant que l'objet pour lequel il avait demandé l'autorisation spéciale avait manqué ; s'apercevant qu'il lui était possible, sans inconvénient public grave, de donner à la Chambre l'occasion de se prononcer sur le contrat, il ne se prévalut pas de l'autorisation qu'il avait obtenue, mais crut devoir le soumettre à la ratification du parlement pendant la seconde session.

Nous avons donc l'opinion de l'honorable ministre lui-même au sujet de la règle ; nous connaissons la raison qu'il a donnée pour justifier l'exception ; nous savons que cette raison n'en est pas une ; nous avons comme précédent le contrat de l'embranchement de la baie Georgienne. Pour ce dernier motif, j'espère que ces contrats ont été ou seront faits sujets à notre sanction ; et si, comme le discours du trône nous le donne à croire, le gouvernement n'en a pas eu l'intention, j'espère que, tenant compte de ce que je viens de dire, il modifiera sa décision.

Pour ma part, en supposant que ce que j'ai dit de la mission en Angleterre et de ses résultats soit vrai, et même dans le cas contraire, je ne crois pas qu'il puisse se présenter à l'étude du parlement du Canada une question plus sérieuse que celle de savoir quelle devrait être, dans les circonstances où se trouve le pays et en prévision de l'avenir, quant à son commerce, ses revenus et ses impôts, sa politique relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique. Aussi j'espère que le parlement aura le loisir de se prononcer librement sur cette question ; mais que ce jugement soit libre ou qu'il soit gêné par l'exécution, à quelques jours seulement de la session, de contrats non sujets à l'assentiment de la Chambre, il nous incombe, au cours de la présente

session, de décider si, dans l'état actuel de nos finances et la perspective de ce qu'elles seront dans l'avenir, le crédit public doit être grevé d'énormes emprunts pour l'accomplissement d'une entreprise absolument au-dessus de nos ressources, si elle s'exécute d'après le mode que le gouvernement se propose de suivre.

Il est proposé :

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et, de plus, pour assurer Son Excellence :—Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de l'expression du plaisir qu'Elle éprouve à nous rencontrer de nouveau au moment où nous nous réunissons pour l'expédition des affaires du pays.

2. Que nous reconnaissons avec Son Excellence que le Canada a été favorisé d'une récolte abondante, et que nous devons en remercier la Providence ; et que nous recevons avec le plus grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur le fait que le commerce et l'industrie, qui étaient depuis si longtemps en souffrance, et dont le mauvais état pesait si lourdement sur le peuple, ont éprouvé, en même temps, une reprise marquée.

La motion est adoptée :

Il est proposé :

3. Que nous pensons avec Son Excellence que ce retour de prospérité doit être pour nous un motif de compatir plus vivement aux souffrances de nos frères d'Irlande, qui n'ont pas été favorisés au même degré et qui sont plongés dans une si grande détresse ; et que nous sommes prêts à nous occuper des moyens à prendre pour témoigner, d'une manière tangible, la sympathie que nous éprouvons pour eux dans leur malheur.

M. MACKENZIE : Je demanderai à l'honorable monsieur qui parle au nom du gouvernement, en l'absence du chef, ce que l'on se propose de faire. Tous les députés, je suppose, ne sauraient manquer d'approuver la proposition, et tous désirent également que le Canada vienne promptement au secours de l'Irlande, si péniblement affligée. Le gouvernement n'accordera rien, sans doute, avant que les estimations régulières soient soumises ; car j'espère et je crois qu'il y aura unanimité. M'est avis que l'argent devrait être envoyé le plus tôt possible, afin d'opérer la plus grande somme de bien dans le plus court délai.

M. JONES : Quel sera le montant donné ?

SIR LEONARD TILLEY : Nous verrons lorsque la résolution sera présentée.

M. JONES : Je n'aimerais pas que le Canada donnât une somme mesquine pour